

CTSD « Formation continue »

Traditionnellement, ce CTSD traite du plan de formation continu proposé aux enseignants l'année scolaire suivante. Cette année, plusieurs autres points ont été ajoutés à l'ordre du jour concernant des ajustements de carte scolaire.

Plan de formation

En préambule, le directeur académique nous a expliqué la démarche d'élaboration du plan de formation.

Ce dernier est toujours organisé en trois volets: les animations pédagogiques (volet 1), qu'elles soient départementales ou de circonscription, les stages (volet 2) et les autres formations (volet 3) : formations complémentaires (m@gistère, Canopé,...), formation initiale, formations partenariales...

Cette année, les priorités ministérielles et donc académiques sont d'améliorer la formation des enseignants dans l'enseignement des mathématiques ainsi que dans les parcours citoyens, santé et culture.

La volonté ministérielle de renforcer la formation en mathématiques résulte directement des soi-disant "mauvais" résultats français aux études internationales. **Nous avons donc ici la confirmation, s'il y en avait besoin, que le ministère organise désormais les enseignements en fonction de résultats à des évaluations internationales !**

En plus de cette injonction ministérielle, le plan de formation est toujours aussi influencé par la mise en place des réformes successives issues de la loi de refondation de l'école.

Ainsi, s'il y a de réelles avancées, comme notamment le départ en stage de préparation du CAPPEI (ex CAPA-SH) de 5 collègues (4 option D et 1 option E), le volet 2 ne comporte sinon plus que des stages liés à la loi de refondation : dispositifs "plus de maîtres que de classes", "accueil des moins de trois ans", "liaison école/collège" ou "suite d'évaluations d'école". A noter, par exemple, que le stage « illettrisme » qui était encore organisé cette année encore dans le secteur de Renazé, disparaît du PDF pour l'année 2017-2018.

La FNEC FP FO a rappelé que, si on peut se réjouir des départs en formation CAPPEI (même si le volume d'heures de formation est amputé de 25% par rapport à celle du CAPA-SH) et de l'offre en animations pédagogiques en nette augmentation par rapport à l'an dernier, la formation doit aussi être proposée sur temps de travail avec remplacement (stage) et pas seulement dans les 108h (animations).

VOTE: Pour: 0

Contre: 3 (FO, SUD, CGT)

Abstention: 6 (SE-UNSA 3, FSU 3)

Création de poste d'assistant social

Suite au dernier comité technique académique, la Mayenne se voit dotée d'un poste d'assistant social. Ce poste installé à Evron entraîne une modification des secteurs d'intervention. Ce nouveau poste est couplé aux collèges de Evron, Montsûrs et Mayenne (Séviigné).

Ce qui induit la fermeture de la tête de secteur de Mayenne (Sévigné), transférée au collège d'Ernée, avec comme zone d'intervention Gorrion, Landivy et Ambrières.

Zone de remplacement

Une nouvelle circulaire, publiée en mars 2017, demande aux DSDEN de définir des zones infra-départementales et des zones départementales d'intervention des remplaçants.

Pour l'année prochaine, aucune zone départementale n'a été actée mais le CTSD s'est prononcé à l'unanimité pour que les zones infra-départementales correspondent aux circonscriptions. Ceci correspond à la situation que nous connaissons actuellement mais permet à l'administration d'être en conformité avec cette nouvelle circulaire.

Ajustements de carte scolaire

Suite à un désengagement de la mairie d'Evron, le directeur académique a pris un arrêté fermant le dispositif d'accueil des moins de 3 ans sur la commune. Suite à cette suppression, il n'y a désormais plus que trois dispositifs d'accueil de moins de 3 ans sur le département. Le DASEN récupère donc 1 poste.

L'annonce de la nouvelle équipe gouvernementale de dédoubler les classes de CP dans les REP+ a des conséquences sur le département. Les écoles Jules Verne et Badinter de Laval, voient leur dispositif "plus de maîtres que de classe" réquisitionné pour assurer ce dédoublement. Un poste supplémentaire est même nécessaire à J. Verne. Cette création a reçu l'approbation unanime du CTSD. Toutefois cette disposition ne manque d'interroger.

Ces dédoublements sont des créations de nouvelles classes et les décharges de direction seront modifiées le cas échéant.

FO rappelle que les PE sont des fonctionnaires d'Etat dont les ORS, les règles d'affectations, l'avancement ... sont régis par décrets qui définissent leur statut particulier. Le dédoublement souhaitable des CP tant en REP+ que dans l'ensemble des classes de CP et de milliers d'autres nécessite la création immédiate des postes nécessaires pour y parvenir.

Un demi-poste "EMI" sera créé avec comme mission de renforcer l'accompagnement à l'éducation aux médias et à l'information.